

SAINT-
FELIX-DE-
LODEZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juillet, à 19 heures et 10 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 13 Vote par procuration : 1</p>	<p>Présents : Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Anthony JEANJEAN ; M. Antonio GODOY ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Sophie SOUYRIS ; M. Gilles GROS</p>
<p><u>Date de la convocation</u> Le 19/07/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> Le 02/08/2024</p>	<p>Absents : M. Éric PEROLAT ; M. Samuel OLIVIER</p> <p>Absents excusés : Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Sophie SOUYRIS) ;</p>
<p>N° 2024-38</p> <p>Objet :</p> <p>Décision Modificative n°1</p> <p>ACTES</p>	<p>Monsieur le Maire indique que lors de l'élaboration du budget, la commune a intégré les écritures de cession de la parcelle rachetée par M. TIRIL. La Trésorerie nous a indiqué que les opérations de cession ne doivent plus être inscrites au budget et doivent faire l'objet d'une décision modificative technique. Les lignes correspondantes ont donc été supprimées lors de la saisie du budget créant ainsi un déséquilibre entre les sections.</p> <p>La présente décision modificative a pour but de régulariser la situation.</p> <p style="text-align: center;">LE CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,</p> <p style="text-align: center;">- VALIDE le projet de Décision Modificative qui sera jointe à la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ, le 25 juillet 2024.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 20px;"> <div style="width: 45%;"> <p>Le secrétaire de séance Louisiane DELMAS</p>  <p>Le Maire,</p> </div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> <p>Le Maire, Joseph RODRIGUEZ</p>  </div> </div> <p>- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr</p>

Envoyé en préfecture le 09/08/2024

Reçu en préfecture le 09/08/2024

Publié le

ID : 034-213402548-20240725-2024_38-DE

34254

COMMUNE DE ST FELIX DE LODEZ - BUDGET M14

Code INSEE

Commune

Besier
Levrault

DM 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil municipal

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Virements de crédits

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 13

Nombre de suffrages exprimés 13

VOTES : Contre 0 Pour 13

Date de convocation :

Objet : Mouvements de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60632 : Fournitures de petit équipement	5 358.46 €	
D 624 : Transports de biens et transports collectifs		1 400.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 358.46 €	1 400.00 €
D 212 : Agencements et aménagements de terrains	5 000.00 €	
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements des construction	5 000.00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	10 000.00 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		4 000.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		4 000.00 €
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements des construction		15 358.46 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 358.46 €
R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		5 358.46 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations		5 358.46 €
R 1321 : Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		5 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement		5 000.00 €
R 7063 : Redev. et droits des services à caractère sportif et de loisirs		5 000.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses		5 000.00 €
R 74834 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TH	358.46 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	358.46 €	

Signataires :



ont signé les membres présents

pour extrait conforme

Le MAIRE

Le Maire
Joseph RODRIGUEZ